

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 22 novembre 2006

La séance s'est ouverte à 9 h 30 à l'hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9^e arrondissement, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général de la Commission du vieux Paris.

Assistent à la séance :

Dominique Alba, Béatrice de Andia, Michel Balard, Pierre Casselle, Claire de Clermont-Tonnerre, Dominique Hervier, Pierre Housieaux, Daniel Imbert, Maurice Laurent, Jean-François Legaret, Caroline Mathieu, François Monnier, Christian Prévost-Marcilhacy, Bernard Rouleau.

Excusés :

Moïra Guilmart, Agnès Masson, Thierry Paquot, Jean Vuillermoz.

Ordre du Jour :

Examen des permis de démolir reçues entre le 15 septembre et 15 octobre 2006

Communication scientifique de

M. Miguel SAAVEDRA SAENZ : « Fontes d'art françaises en Amérique Latine. Projets de recherches, classement, restauration et mise en valeur dans le MERCOSUR »

Faisabilités, affaires diverses et suivis de vœux.

Rédaction et illustrations DHAAP : Manolita Fréret, Alexis Markovics, Bénédicte Perfumo

Crédits photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Pascal Sausseureau, Christian Rapa

REPORTS DE LA SEANCE D'OCTOBRE

53-55 rue Gauthey 55-57 rue de La Jonquière (17^e arr.)

SHON: 1630m²

L'actuel propriétaire ne souhaite pas vendre son bien, il est donc toujours impossible de visiter et de statuer sur ce permis de démolir.



87 rue des Poissonniers (18^e arr.)

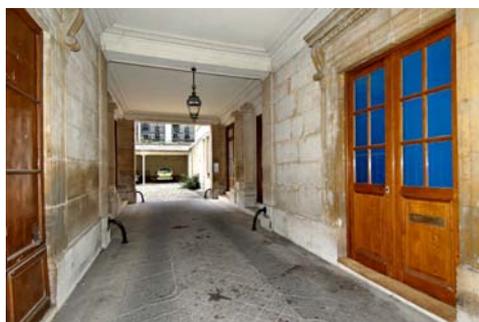
SHON: 224m²

La SIEMP n'était pas encore en possession de cet ancien hôtel meublé, qui semble en mauvais état. Le juge des expropriations a rendu son jugement en faveur de la SIEMP qui se trouve à présent propriétaire. Un rendez-vous sera pris prochainement avec le DHAAP pour une visite.



9 rue d'Aguesseau (8^e arr.)

SHON: 216m²



Dans un bel immeuble datant de la Monarchie de Juillet, d'importants remaniements sont prévus pour la restructuration des étages à usage de bureaux. Bien que plus aucun décor ne soit visible dans les premiers étages, l'immeuble a néanmoins conservé ses menuiseries d'origine à crémones et ses volets intérieurs.

Est prévue la mise en place d'un ascenseur dans le jour de l'escalier principal, qui en contient fort probablement déjà un et qui a disparu. Il est également envisagé de prolonger cet escalier principal et de supprimer l'escalier de service. Sur les deux premiers niveaux, des bureaux paysagers entraîneraient la suppression de refends

porteurs et de cloisons. Seraient également démolies des ailes en retour à rez-de-chaussée, situées en fond de cour pour la construction de nouveaux bâtiments. Enfin 2 niveaux de parking sous la cour sont prévus, nécessitant la démolition d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble et des voûtes des caves.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention moins radicale, permettant de conserver les principes distributifs des locaux situés à rez-de-chaussée, les refends porteurs existants aux étages et les éléments de second œuvre subsistant, notamment les menuiseries et les volets intérieurs de cet immeuble datant de la Monarchie de Juillet au 9 rue d'Aguesseau (8^e arr.).

25 rue Camille Desmoulins, 13 rue Saint-Maur (11^e arr.)



Un projet de logements sociaux est prévu dans cet immeuble de rapport construit en 1884-85, par l'architecte Brière. On y envisage la création de baies et la suppression des conduits, manteaux et souches de cheminées. Dans la séance d'octobre 2006, un report avait été demandé par un des membres de la commission, afin de procéder à un reportage photographique plus détaillé des dites cheminées. Les appartements étant murés, le DHAAP n'a pas pu visiter l'immeuble, mais la SEMIDEP lui a remis des photographies des cheminées qui sont de qualité assez hétérogène. Par ailleurs, la toiture en très mauvais état sera refaite, de même que les souches de cheminées supprimées à cette occasion.



50-50B rue Saint-Ferdinand (17^e arr.)

SHON: 14m²



La parcelle, signalée, est constituée d'un immeuble de rapport sur rue de 5 étages

avec bow-window en structure métallique légère et d'un pavillon sur cour d'écriture rationaliste, l'un et l'autre étant datés de 1893. Ils sont l'œuvre de Charles Genuys, qui enseigna à l'École des Arts décoratifs et initia l'Art nouveau en France.

Daté de 1895, le n° 48 est également de Charles Genuys et possède aussi un hôtel dans la cour.

Au n° 50, les travaux sont déjà réalisés : démolition de cloisonnement, création d'une



trémie, reprise et doublage des planchers, dépose d'une verrière remplacée « à l'identique ». D'importants remaniements intérieurs ont été effectués dans les appartements des étages de l'immeuble grâce à de simples déclarations de travaux. Nonobstant, l'hôtel conserve son escalier, d'importants vestiges de moulures de plafond de belle qualité et des mosaïques de pavement.

L'ensemble, immeuble et hôtel, possède de nombreux éléments de second œuvre représentatifs de la production architecturale de Genuys et qu'il importe de préserver.

La Commission du vieux Paris a protesté contre les travaux effectués sans attendre les autorisations 50-50B rue Saint-Ferdinand (17^e arr.). Elle s'est également prononcée en faveur d'une Inscription sur la Liste Supplémentaire des « Protections Ville de Paris » au titre du nouveau PLU pour ces deux immeubles construits par Charles Genuys respectivement en 1893 au 50-50B et 1895 au 48 rue Saint-Ferdinand. Ils

témoignent ensemble de l'attention portée au second œuvre par cet architecte, enseignant à l'école des Arts décoratifs (l'un des maîtres d'Hector Guimard) et illustrent avec force les nouvelles tolérances accordées par l'administration en matière de saillie de façade : métallique au n° 50, en maçonnerie au n° 48.

DEMOLITIONS TOTALES

- Sans intérêt patrimonial

25 rue des Bluets (11^e arr.)

SHON: 461m²

Probablement d'anciens ateliers de la première moitié du XX^e siècle, ces bâtiments d'un étage sont adossés à un immeuble de rapport rendant le contexte urbain difficile. De plus, ils ne présentent pas d'intérêt patrimonial majeur.



23A-27 rue Barrault (13^e arr.)

SHON: 393m²



Ne présentant pas de réelle valeur patrimoniale, ces bâtiments peuvent être démolis.

15 rue Leriche (15^e arr.)

SHON: 764m²



Pris entre deux mitoyens, ce bâtiment d'un étage en béton et brique ne présente pas de réel enjeu patrimonial.

115 boulevard Macdonald, 18-20 quai de la Charente (19^e arr.)

SHON: 2 715m²



Il s'agit d'un bâtiment en béton de plain-pied à usage de garage et dans un contexte urbain difficile, étant flanqué de murs mitoyens de plusieurs étages.

-



Ayant un intérêt patrimonial

59 rue Saint- Sébastien
21 rue de la Folie-Méricourt (11^e arr.)

SHON: 784m²



© Marc Lelièvre / DHAAP

Au bâtiment d'angle datant probablement de la fin du XVIII^e - début XIX^e siècle, s'est adjoint un retour d'aile sur la rue Saint-Sébastien dans la 1^e moitié du XIX^e siècle déterminant une cour intérieure. Les intérieurs n'ont pas pu être visités en raison de la présence d'un maître-chien... (et de son chien !). Une demande de photographies a été faite auprès des pétitionnaires : elles ne sont pas encore parvenues au DHAAP. Cet ensemble bâti mériterait une étude historique soignée avant d'accepter ou de refuser sa démolition pour ce projet de logements. Le dossier est par conséquent reporté.



© Marc Lelièvre / DHAAP

Boulevard de Picpus (12^e arr.)

SHON: 12m²



Cet édicule, à usage de poste de transformation et appartenant à EDF, appartient à la production en série soignée et dessinée d'après le modèle de l'architecte - voyer de la ville de Paris, Formigé, en 1900. Il comporte encore une frise de grès signée GILARDONI, industriel marseillais connu pour sa production de tuiles mécaniques. Ce type de petit bâtiment public qui participe du mobilier urbain mis en place sous le Second Empire et la III^e République, est en train de disparaître et il serait judicieux de pouvoir en conserver quelques spécimens.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation du poste de transformation EDF, dessiné par l'architecte Camille Formigé (à frises de grès décoratif signées Gilardoni) et situé sur la voie publique, Boulevard de Picpus (12^e arr.). La Commission du vieux Paris a souhaité qu' EDF dresse un inventaire exhaustif des transformateurs

subsistants, initie un concours d'idées et propose la reconversion d'un certain nombre de ces édifices afin d'éviter leur obsolescence et leur disparition du paysage.

64 boulevard Auguste Blanqui, 64 rue Corvisart (13^e arr.)

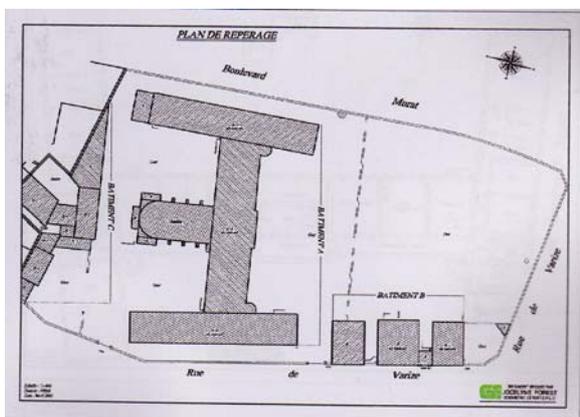
SHON: 1 201m²



Dans ce bâtiment des années soixante ayant appartenu au PCF, un vitrail de Fernand Léger avait été signalé à la séance de la CVP de juillet 2005. Le vitrail de Léger a été déplacé au siège du PCF, place du Colonel Fabien. La démolition des bâtiments avait à cette occasion été acceptée.

83X boulevard Murat, 23-23B-25 rue de Varize, 40-44 rue du Général Delestraint (16^e arr.)

SHON: 8 248m²



Il s'agit de l'ancien asile pour vieillards édifié par la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, suite à la donation des terrains par Paul Stéfanovich Schilizzi, banquier issu d'une puissante famille grecque installée à Londres et Constantinople en 1896. L'ensemble de bâtiments a été réalisé par Emile VAUDREMER (1829-1914) en 1896 selon le modèle type de la « maison » voulue par les Petites Sœurs des Pauvres. Ainsi l'asile, installé au centre de la propriété, est constitué d'un bâtiment principal avec

2 ailes en retour à l'Est et à l'Ouest et la chapelle au centre, la porterie et le logement de l'aumônier dans la partie Est (B), la buanderie et communs dans la partie Sud (C). Ces bâtiments ont été présentés à la CVP de novembre 2004, au moment de leur vente : ceux-ci ont été jugés austères, et la commission a demandé à être informée des projets

touchant ce terrain. Seul le problème de la conservation de la chapelle a été soulevé, chapelle dont les coupoles ont été masquées par des faux plafonds en 1967. Le site ayant été acquis par la COGEDIM en 2005, le projet de démolition totale pour la reconstruction d'un ensemble de logements par Christian de Portzamparc l'a emporté sur la reconversion de l'existant en habitation. Les contraintes de l'EVIP semblent malheureusement avoir beaucoup pesé sur le sort de l'ensemble et on peut regretter, une fois de plus, que le SDAP n'ait pas associé la Commission du vieux Paris à la concertation sur ce projet.



5 impasse Marie Blanche (18^e arr.)

SHON: 216m²



Le permis concerne la démolition du garage automobile qui se trouve en face de la maison Eymonaud (construite de 1892 à 1897 pour Ernest Eymonaud, sculpteur sur bois et fabricant de meubles, par l'architecte Joseph Charles de Montarnal et inscrite au titre des Monuments Historiques).

Même si la date en est incertaine, il s'agit probablement d'une construction d'après la Seconde Guerre mondiale, implantée entre deux pignons plus anciens.

Le bâtiment ne présente guère d'intérêt, bien qu'il ait probablement appartenu un temps à l'entreprise Eymonaud. Le mur mitoyen aveugle, le long du cimetière de Montmartre disparaîtra et une nouvelle façade, en retrait réglementaire de 6 m prendra sa place. Le projet est largement encadré par l'ABF, les élus locaux, les associations. La Commission ne s'oppose pas à cette démolition totale.

12-14 rue de Palestine (19^e arr.)

SHON: 420m²

Il s'agit d'un ensemble d'ateliers à charpente bois datant du début du XX^e siècle et des années 1950, situé en fond de parcelle et utilisé successivement par un menuisier puis un imprimeur. Ces ateliers appartiennent à la même famille depuis plusieurs générations. La réhabilitation des ateliers ayant été estimée trop coûteuse, les propriétaires envisagent leur démolition au profit d'un projet de « maisons de ville », dans l'esprit des ateliers existants. La Commission accepte cette proposition.



RESTRUCTURATIONS LOURDES

98 boulevard de Sébastopol

3- 3B-5-7 rue Papin 66-68B-70 rue Réaumur (3^e arr.)

SHON: 507m²



L'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique, construit par l'architecte Alphonse-Adolphe CUSIN en 1861, est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1984. Le projet de transformation en centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques a été vu à la séance de janvier 2006.

Ce nouveau permis de démolir concerne le « nettoyage » de la toiture à l'arrière du bâtiment (climatisation, escaliers de secours, édicules etc) et ne pose pas de problème patrimonial.

Parmi les membres de la Commission, certains émettent des doutes tant sur le plan esthétique que pratique, quant à la pertinence de l'installation de « boîtes en verre » sur le parvis de part et d'autre du théâtre pour les accès en sous-sol, même si cette opération est réversible.

173 boulevard Saint-Germain (6^e arr.)

SHON: 171m²



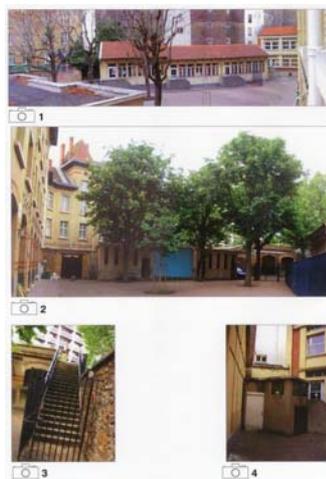
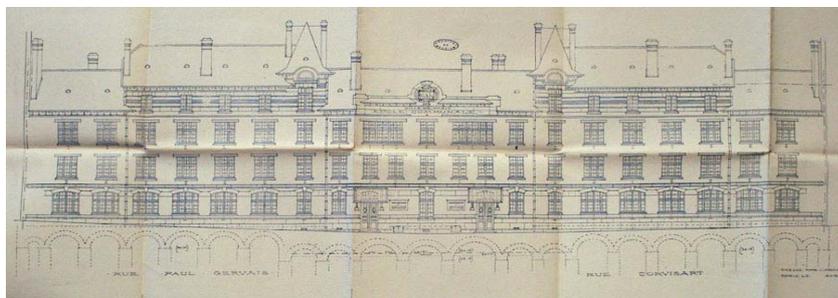
Un vœu a été émis par la CVP le 13 juillet 2006, demandant « une étude historique et architecturale avec recherche dans le Minutier central aux Archives Nationales, une étude dendrochronologique des entresols ainsi qu'une intervention plus respectueuse de l'édifice, impliquant notamment la conservation des entresols et des communs en fond

de parcelle (y compris un petit escalier à rampe en fer forgé du XVII^e siècle) » pour cet édifice construit en 1683 par Edmé Robert et remanié en 1737 par l'entrepreneur des Bâtiments du Roi Julien Oré, édifice protégé au titre du PLU et situé dans une zone archéologique sensible. Le nouveau permis ne porte plus que sur la création d'un sous-sol sous l'emprise de la cour et la suppression de l'entresol de la loge de concierge. Si ces démolitions ne posent pas de problème patrimonial, la Commission reste très vigilante quant aux futurs projets de démolition dans cet immeuble.

La Commission du vieux Paris a accepté la nouvelle demande de démolition sous réserve que le projet envisagé s'inscrive dans une logique de conservation et de remise en valeur de l'hôtel particulier construit en 1683 par Edmé Robert et remanié en 1737 par l'entrepreneur des Bâtiments du Roi, Julien Oré au 173 boulevard Saint-Germain (6^e arr.), édifice protégé au titre du PLU.

30-32-40 rue Corvisart, 2 rue Paul Gervais, 13 rue Vulpian (13^e arr.)

SHON: 324m²



Cet ensemble scolaire comprenant une école maternelle au 2 rue Paul Gervais, et une école élémentaire au 13 rue Vulpian a été conçu par l'architecte René PATOUILLARD DEMORIANE dans un goût pittoresque caractéristique des années 1910, puis il a été restructuré en 1961. Les démolitions concernent surtout des WC dans la cour et des annexes, qui sont des adjonctions récentes dont la disparition permettra de rationaliser le service de cantine du groupe scolaire. La Commission ne s'oppose pas à ces démolitions.

66-70 rue Henry Farman (15^e arr.)

SHON: 1 327m²



Ce projet a été examiné par la CVP à plusieurs reprises. Il a fait l'objet d'un vœu, en octobre 2004, en faveur de la préservation de l'ensemble des bâtiments réalisés par l'Atelier de Montrouge puis d'une protestation, en janvier 2006, contre leur démolition. Le nouveau projet de démolition porte encore une fois sur le bâtiment SITI, dont il ne restera que la structure porteuse de l'ancienne soufflerie de charbon du début du XX^e siècle (transformée en centre informatique, l'un des



premiers du genre, dans les années 1960). En termes patrimoniaux, il ne restera plus rien d'authentique de ce bâtiment, ce que déplorent les membres de la Commission.

163 boulevard Malesherbes (17^e arr.)

SHON: 2 856m²



Suite au vœu de la CVP de juin 2006 demandant « *une intervention plus respectueuse des dispositions d'origine, demandant notamment la conservation de l'ingénieux dispositif d'articulation entre l'escalier principal et l'escalier secondaire exprimé en tourelle à l'arrière et la conservation du volume et de la distribution* » de cet hôtel particulier datant de la fin du XIX^e siècle, un nouveau projet est présenté. Il propose la



conservation de la tourelle, mais l'escalier de service qui s'y trouve serait démoli. L'escalier principal serait conservé, mais la première volée supprimée. Enfin, la toiture serait également démolie, en vue d'une surélévation. Si la commission n'émet aucune réserve sur la disparition des adjonctions en fond de parcelle, elle désapprouve en revanche ces démolitions qui ne répondent pas au vœu qu'elle a émis et par conséquent le maintient.

45 rue de Tocqueville (17^e arr.)

SHON: 112m²



Construit en 1921 par l'architecte Frédéric Bertrand pour abriter l'entreprise des "Procédés Dorel", entreprise de reprographie photographique, dont le siège social se situait rue Falguière (15^e arr.), cet immeuble en béton comporte une façade décorée de mosaïques polychromes dans une écriture hybride, inspirée à la fois de l'Art Nouveau et de l'Art Déco. Il est inscrit au patrimoine de la ville de Paris. Malheureusement, l'immeuble a été réhabilité en 1998, dans le cadre d'un projet de

reconversion en logements supprimant certaines circulations d'origine. Lors de la séance CVP en janvier 2006, Bernard Marrey avait signalé lors de la séance CVP en janvier 2006 la dépose des huisseries.

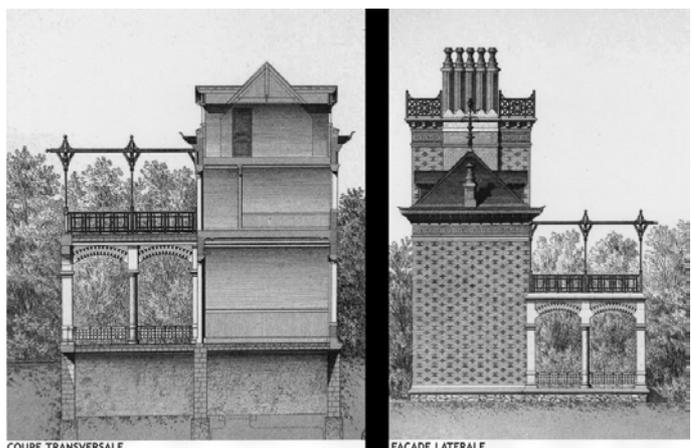
Le bâtiment se trouve donc aujourd'hui à l'état de carcasse vide. L'actuel permis propose d'y installer des bureaux et les démolitions concernent des escaliers réalisés en 1998. Il ne semble ne plus rien y avoir à sauver, sauf la façade et l'ossature béton.



La Commission du vieux Paris a regretté l'état de dégradation de cet immeuble. Construit en 1921 au 45 rue de Tocqueville (17^e arr.), par l'architecte Frédéric Bertrand pour abriter l'entreprise de reprographie héliographique, breveté « Procédé Dorel » et protégé au titre du PLU. Radicalement transformé il y a quelques années, il n'en reste plus aujourd'hui que la façade, ornée de belles mosaïques dans le goût Art déco.

4A rue Manin (19^e arr.)

SHON: 236m²



Le Pavillon du Lac situé dans le parc des Buttes Chaumont réalisé en 1867 sur les plans de Davioud et Alphand a subi d'importantes

modifications dans les années 1950 : fermeture du rez-de-chaussée, couverture et fermeture de la terrasse de l'étage, annexes ajoutées à l'arrière du bâtiment.

Le projet, vu en CRPS, prévoit la démolition des annexes 1950 , ce qui est bien. Mais il fait disparaître en même temps une partie importante des éléments d'origine, en particulier les éléments de la pergola sur la terrasse. De nombreux détails d'écriture sont réinventés, alors qu'il aurait été possible de s'appuyer sur les dessins d'origine.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse du projet d'origine et conservant au mieux les éléments de structure encore en place dans le cadre de la restauration du Pavillon du Lac situé dans le parc des Buttes Chaumont au 4A rue Manin (19^e arr.), pavillon réalisé en 1867 sur les plans de Gabriel Davioud et Adolphe Alphand, puis modifié dans les années 1950. Le projet qui s'inscrit dans une logique de restitution architecturale, sur une interprétation timide des dessins d'origine, a omis le traitement des émergences en toiture, et ne convainc pas dans le traitement architectural de la clôture des espaces extérieurs, notamment à l'étage.



138 bd de Ménilmontant, 4 rue de Ménilmontant (20^e arr.)

SHON: 202m²



Suite au vœu émis en octobre 2006 par la CVP, le pétitionnaire a fait parvenir une pièce modificative au permis de démolir contenant un reportage photographique. Malheureusement, il ne s'agit pas de l'étude historique qui est souhaitée par la Commission, afin de mieux comprendre ce bâti complexe de souche ancienne, protégé au titre du PLU. Le vœu est par conséquent maintenu.

MODIFICATIONS ET ADAPTATIONS DU BATI

171 rue du Temple (3^e arr.)



Le permis porte sur la démolition des éléments de la charpente en bois ancienne pour l'installation de lucarnes-portes-fenêtres permettant la création d'une terrasse. Il serait souhaitable de trouver une solution moins ambitieuse permettant la conservation de cette charpente.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention permettant de conserver l'intégrité de la structure de la ferme à entrain retroussé porteuse de plancher

et située dans l'axe du comble au 171 rue du Temple (3^e arr.)

75 rue Notre-Dame des Champs, Voie D/6 7 (6^e arr.)

SHON: 31m²



L'ensemble de la parcelle, protégée au titre du PLU, comprend un immeuble à l'arrière duquel se trouve l'atelier du peintre Bouguereau, construit en 1866 par l'architecte Jean-Louis Pascal.

En fond de parcelle, dans un jardin planté d'arbres, un pavillon datant des années 1810-1820 à l'écriture néo-classique a conservé la plupart de ses huisseries, son escalier principal. Des adjonctions ont été ajoutées de part et d'autre de l'édifice au cours du XX^e siècle et, dans un jardin, un atelier en

structure bois et remplissage briques datant probablement du début du XX^e siècle. Il n'y a pas eu la véritable étude historique qui aurait été nécessaire à la prise de décision pour le projet. Celui-ci prévoit la démolition de la dernière volée de l'escalier pour l'installation d'un ascenseur, l'éventuelle dépose des huisseries, et l'épaississement des adjonctions : création de terrasses nécessitant la démolition partielle de l'oriel (élément probablement rajouté ultérieurement sur la façade latérale du pavillon).

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique permettant de préciser l'origine de ce pavillon à l'écriture néo-classique située en cœur d'îlot au 75 rue Notre-Dame des Champs, Voie D/67 (6^e arr.), parcelle protégée au titre du PLU.

127-129 rue Saint-Dominique (7^e arr.)

SHON: 1 m²



Dans un immeuble des années 1860, mitoyen de la Fontaine de Mars est prévue la démolition de murs mitoyens, de manière à aménager une grande salle de restaurant au rez-de-chaussée. Ces ouvertures, de 2m20 de large ne posent pas de problème patrimonial. En revanche, le pétitionnaire souhaite prolonger sa vitrine avec un encadrement en bois de type traditionnel sur tout le linéaire de façade. Au

127 existe une devanture de boutique de boucherie en tôle et fonte, de plus en plus rare à Paris, qui mériterait d'être conservée.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de la devanture existante, ayant probablement abrité une ancienne boucherie, témoignage de la diversité commerciale de la rue et de l'histoire locale pouvant être intégré dans le cadre du projet de devanture et d'extension du restaurant au 127-129 rue Saint-Dominique (7^e arr.).

1-3 rue d'Aguesseau, 62-64 rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e arr.)

SHON: 40m²



Le rez-de-chaussée et l'entresol de ce bel immeuble construit par l'architecte MARRAST en 1932 ont été complètement transformés lors d'un réaménagement par la maison « Versace » il y a une quinzaine d'années avec d'étonnants pastiches dont le goût plutôt éclectique est en contradiction avec l'esprit de la construction. La demande porte sur la création de trémies pour relier le rez-de-chaussée à l'entresol dans deux lots. La disparition du décor existant ne paraît pas constituer une grande perte au plan patrimonial.

30 avenue Auguste Blanqui (13^e arr.)



On envisage de surélever cette maison en brique des années 1920-1930, de 80 cm. Le projet ne dénature pas le bâti et les pavillons alentour ont également subi des modifications. Par conséquent, la CVP autorise cette modification.

3-5 rue d'Andigné (16^e arr.)



Le « Petit Trianon », construit en 1925 par l'architecte J. Guillemin, a été proposé en 2001 par la CVP aux services de l'Etat pour son inscription au titre des Monuments historiques. Malheureusement, le bâtiment ne bénéficie toujours d'aucune protection. Des travaux illégaux ont été réalisés en 1983, avec la réalisation d'une verrière en partie haute pour une salle de gymnastique. Le permis actuel concerne la suppression de la surélévation, travaux qui ont déjà été faits.

De nombreux décors sont encore en place, moulures de plafond, lambris qu'il serait fort souhaitable de conserver et de mettre en valeur.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de l'Inscription sur la Liste Supplémentaire des « Protections Ville de Paris » dans le nouveau PLU pour l'hôtel particulier, modèle réduit du Trianon de Versailles construit en 1925 par l'architecte J. Guillemin au 3-5 rue d'Andigné (16^e arr.)

1B rue Raffet (16^e arr.)

SHON: 48m²



La demande porte sur des modifications mineures dans cet ancien atelier du sculpteur Maurice Calka, atelier inscrit au patrimoine de la ville de Paris et sur lequel la CVP s'est déjà prononcée le 20 octobre 2005 et le 17 janvier 2006.

10 villa Sommeiller (16^e arr.)

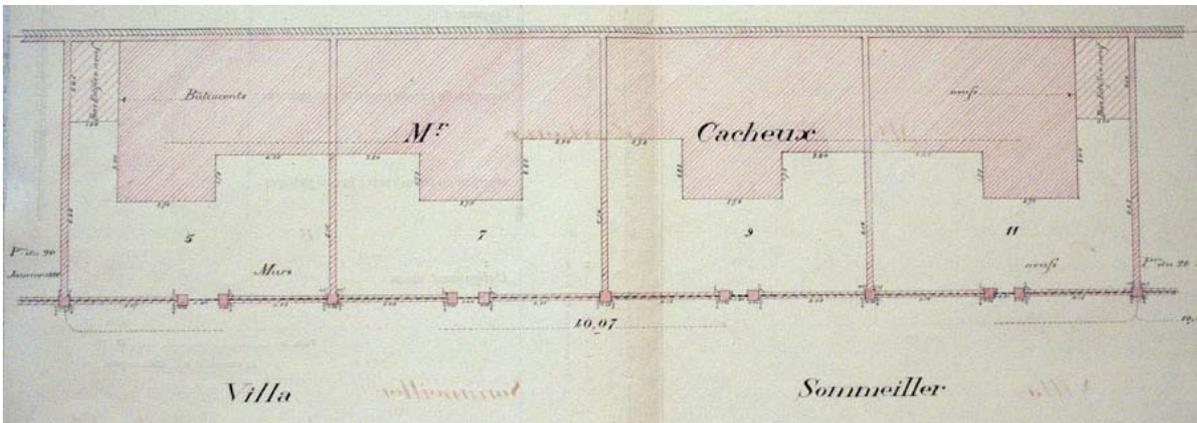


Dans cette maison construite par l'architecte Cacheux en 1891-1893, on envisage un projet de surélévation. Du point de vue réglementaire, la maison est un « Volume Extérieur à Conserver » et au plan patrimonial, cette surélévation nuirait fortement à l'unité de ce lotissement.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu contre le projet de surélévation envisagé au 10 Villa Sommeiller (16^e arr.), au motif que ce lotissement ouvrier d'Emile Cacheux réalisé entre 1891 et 1893 a pratiquement conservé son caractère d'origine. Une telle intervention risque de dénaturer l'homogénéité de l'ensemble.



PHOTO 2
VILLA SOMMEILLER
VUE D'ENSEMBLE COTE N° IMPAIRS



18 avenue Victor Hugo (16^e arr.)



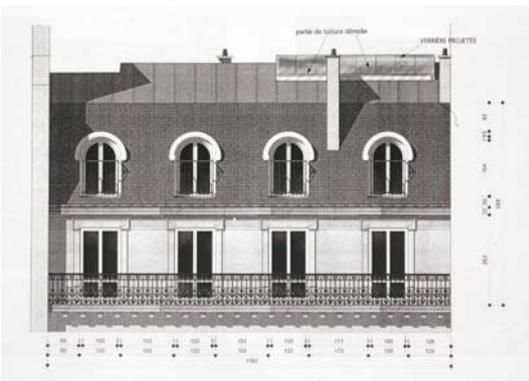
VUE DE L'ÉTAT ACTUEL



VUE DE L'ÉTAT PROJÉTÉ

Un projet de verrière et d'installation de lucarnes en remplacement des fenêtres de toit est proposé dans cet immeuble de rapport de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce projet est peu en rapport avec l'écriture initiale de l'édifice.

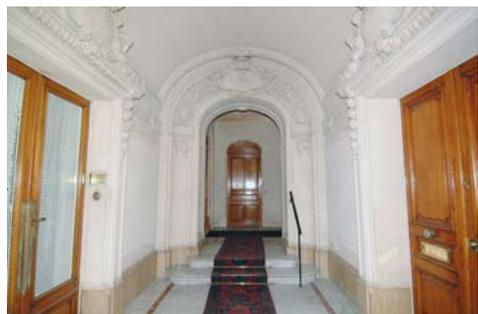
La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation des fenêtres de toit au 6^e étage de l'immeuble de rapport construit à la fin du XIX^e siècle au 18 avenue Victor Hugo (16^e arr.)



179 avenue Victor Hugo, 2-2B avenue de Montespan (16^e arr.)



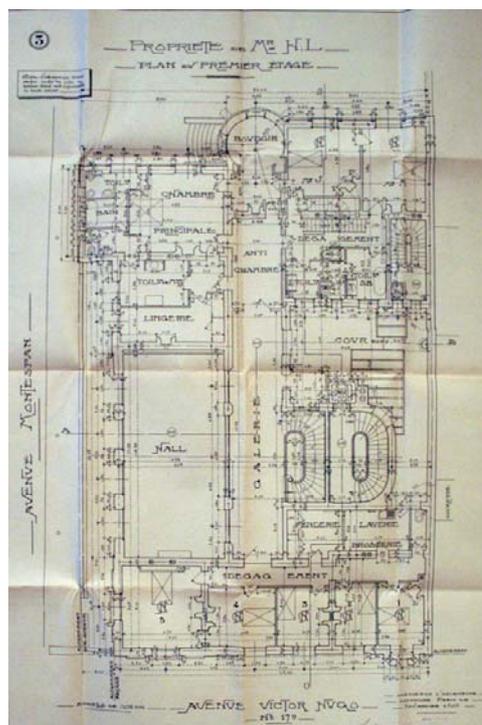
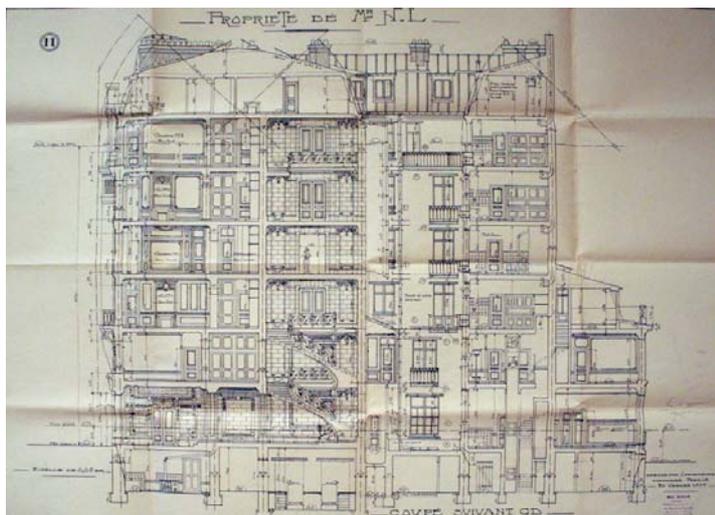
La typologie de ce bel édifice conçu par l'architecte Paul Robine en 1909, tient à la fois de l'hôtel particulier et de l'immeuble de rapport de haut standing et comprend même dès l'origine un atelier de photographie dans l'aile en retour donnant sur l'avenue de Montespan. On y propose le percement d'une baie au 2^e étage dans une pièce lambrissée pour accéder à la terrasse située au-dessus de l'atelier. La Commission ne s'oppose pas à cette modification mineure mais insiste sur la très grande qualité de ce bâti qui mériterait une inscription patrimoniale.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une Inscription sur la Liste Supplémentaire des « Protections Ville de Paris » au titre du nouveau PLU pour cet immeuble construit en 1909 par l'architecte Paul Robine au 179 avenue Victor Hugo et 2-2B avenue de Montespan (16^e arr.).



Ce bâtiment présente une typologie mixte entre l'immeuble de rapport côté rue, l'atelier d'artiste et l'hôtel particulier en retour d'angle vers l'avenue de Montespan, le long de laquelle il se prolonge par un jardin.



FAISABILITES

6 rue de la Grande Chaumière (6^e arr.)



Protégé au titre du PLU, ce bâtiment, initialement constitué d'un étage et construit en 1909, a été surélevé en 1911 par l'architecte Paul Alfred Tellier (né en 1857 à Cherbourg (EBA) élève d'André et Anatole de Baudot) pour le maître verrier Félix Gaudin et Cie, connu pour ses œuvres aux Expositions Universelles de 1889 et 1900 et qui exporta sa production jusqu'aux Etats-Unis et en Amérique latine. Son travail a d'ailleurs fait l'objet d'une thèse par un chercheur à l'Inventaire.

Les menuiseries en acier, constituées de fer en « T » avec raidisseurs extérieurs en « H » permettant de rigidifier l'ensemble sur toute la hauteur, semblent d'origine. Elles enserrant de grandes verrières au vitrage finement gaufré. Il reste un bel ensemble de vitraux à motifs décoratifs en assez mauvais état de conservation. Les intérieurs semblent avoir subi de nombreuses transformations, au vu de la structure très hétérogène.

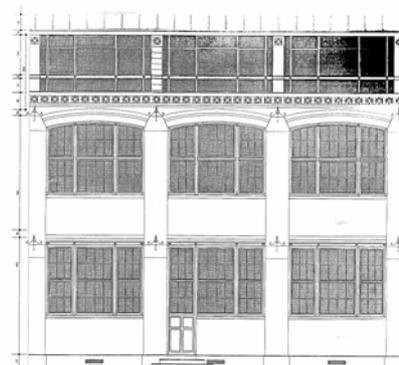
La demande porte sur la remise en état et la modification des façades et des toitures, en raison de problèmes d'infiltration d'eau et d'étanchéité à l'eau et à l'air des toitures et des verrières. Le choix et la nature des châssis et des vitrages à remplacer ne sont pas encore définitifs, mais le projet sera suivi avec attention par la Commission.

107-109 rue Notre-Dame-des-Champs (6^e arr.)



L'Ecole Alsacienne envisage de surélever deux bâtiments reliés par une galerie formant passage couvert ainsi qu'une aile en retour (surélevée en 1905). Ils ont été construits en 1879 par Emile AUBURTIN, architecte-voyer qui a construit plusieurs écoles parisiennes sous la III^e République et qui s'est illustré plus tard par la construction de la cité

jardin du « Foyer rémois » à Reims (après la première guerre mondiale). Il s'agit également d'agrandir l'escalier principal pour des raisons de normes de sécurité. La Commission propose deux variantes qui pourraient être acceptables pour une surélévation de ces bâtiments : soit une surélévation « à la manière » d'Auburtin, en conservant l'écriture rationaliste et les matériaux d'origine, soit une surélévation contemporaine qui soit clairement assumée. Dans les deux cas, l'opération devra être réalisée avec soin et retenue, afin de mettre en valeur ces bâtiments d'une écriture très élaborée nonobstant leur simplicité.



Facade bâtiments 6 et 7 sur cour des Sports et BABAR, exposée NORD-EST, ETAT PROJETE N°1, version zinc. Echelle: 2cm/m.

127 avenue des Champs Elysées, 26 rue Vernet (8^e arr.)



L'ancien siège de la société Lancel, qui n'occupe plus, aujourd'hui, que les étages bas, a été acheté par une banque espagnole qui souhaite une adresse sur la plus « belle avenue du monde ». A tous les étages, cet immeuble, probablement construit au début du XX^e siècle, et repris dans l'entre-deux-guerres, a été plusieurs fois redistribué. Il ne reste des dispositions d'origine qu'un escalier secondaire, sans grand intérêt, qui sera démoli. Le pétitionnaire souhaite récupérer l'étage de comble. A cette fin, en restant dans le gabarit réglementaire, il souhaite aménager l'étage haut, avec une adjonction contemporaine. Ce projet est accepté par la Commission.

33 rue Vernet (8^e arr.)

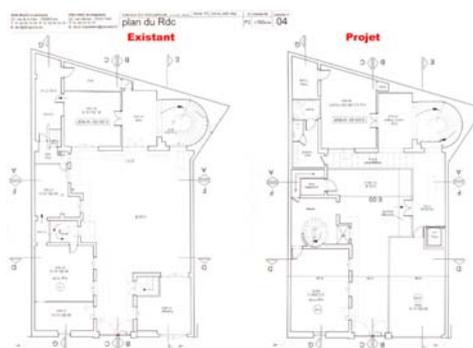
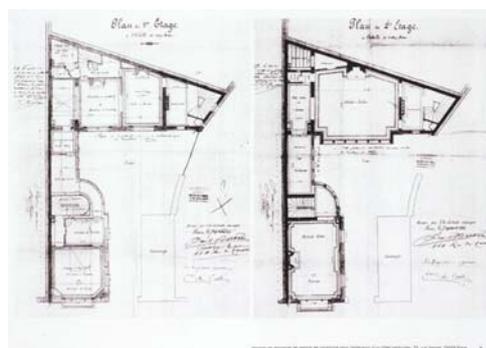
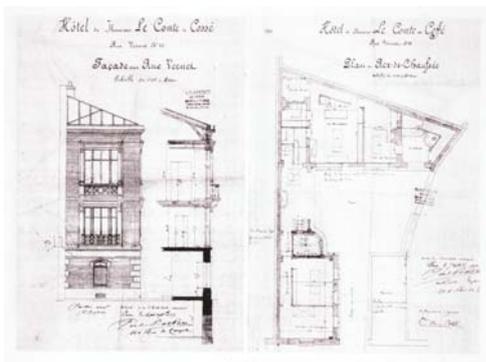


Protégé au titre du PLU, cet ancien hôtel particulier avec atelier d'artiste traité dans un goût pittoresque caractéristique de l'architecture de villégiature des années 1860 a fait l'objet d'un remaniement (réalisé en 1891 par l'architecte Paul BARBARE pour le comte de Cossé-Brissac) consistant en la liaison entre l'aile d'habitation sur rue et l'atelier sur cour. Un important projet de restructuration à usage de logements et de bureaux est à l'étude, prévoyant ou bien une

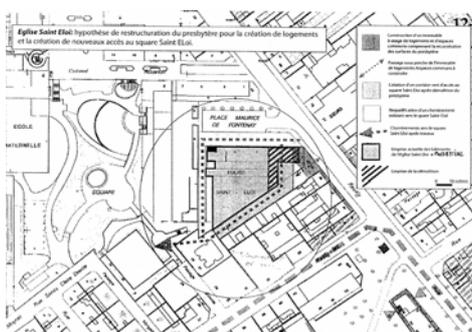
surélévation du bâtiment sur rue ou bien la construction d'une adjonction en pendant de l'aile côté rue (à l'emplacement de la conciergerie). Les membres de la Commission n'autorisent aucune de ces deux propositions, qui dénatureraient profondément un ensemble bâti qui nous est parvenu en bon état de conservation et qui a fait justement l'objet d'une protection patrimoniale.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention s'inscrivant dans une logique de conservation et de mise en valeur de l'Hôtel de la Renaudière, atelier d'artiste avec ferme débordante dans le goût pittoresque construit vers 1860, remanié par l'architecte Paul Barbare en 1891 pour le comte de Cossé au 33 rue Vernet (8^e arr.), édifice protégé au titre du PLU. Le projet de densification et d'extension proposé est considéré comme incompatible avec le caractère pittoresque de l'édifice et risque d'en dénaturer fortement l'élégance et l'équilibre des masses.



56-58 rue de Reuilly (12^e arr.)



Un projet de construction de logements sociaux par la Ville de Paris est prévu à l'emplacement du presbytère de l'église Saint-Eloi. Sur une parcelle

signalée, cet ensemble a été réalisé en 1967 par l'architecte Max LÉBOUCHER. Le presbytère a conservé la plus grande partie de ces menuiseries d'origine et constitue un témoignage architectural de qualité, rare de l'architecture préfabriquée des années 60-70 à Paris. Par ailleurs, sa démolition nuirait à la cohérence de cet ensemble bâti.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des « Protections Ville de Paris » au titre du nouveau PLU pour cet ensemble paroissial construit en 1967 par Max LÉBOUCHER, pour abriter l'église Saint-Eloi au 56-58 rue de Reuilly (12^e arr.). Cet ensemble constitue un témoignage rare dans Paris de l'architecture religieuse de cette époque. Ce remarquable ensemble mériterait une requalification et un traitement plus soigné de ses abords.



3-5 boulevard Pasteur (15^e arr.)



L'Institut d'optique de Paris fut réalisé par Georges HENNEQUIN père et fils en 1926 et publié dans *L'Architecture* en 1927.

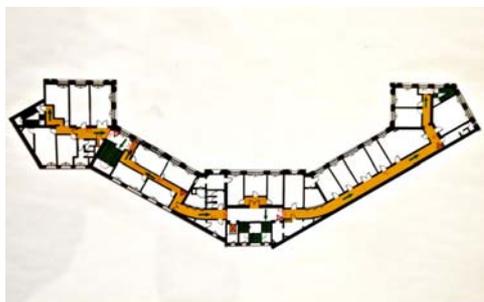
Le bâtiment, ayant appartenu à l'Etat (Ministère de l'Education nationale), est en cours de vente aux enchères. La plupart des participants proposent la démolition totale du bâtiment, trop difficile selon eux à convertir en logements. Une demande en amont du projet par un des acheteurs potentiels a été cependant introduite auprès du DHAAP, qui a visité le bâtiment. Le DHAAP a suggéré la conservation du bâtiment. Le demandeur



semble penser pour sa part qu'un projet d'hôtel de luxe est possible, intégrant la conservation des constructions existantes.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de l'ancien Institut d'Optique de Paris construit en 1926 par Georges Hennequin père et fils, bâtiment ayant abrité plus récemment des bureaux du Ministère de l'Education Nationale. Présentant une façade monumentale soigneusement composée, cet édifice qui se

situé à l'angle de l'avenue de Breteuil et de la rue de Sèvres avec le 3-5 boulevard Pasteur (15^e arr.), est remarquable tant par son implantation parcellaire que son intégration urbaine.



22 rue de Lubeck (16^e arr.)



L'immeuble de rapport sur rue a été construit par Charles Stoullig en 1898 pour la veuve Bulle. Dans la cour, il existe une petite aile en retour en adossement du mitoyen et datant probablement du début du XIX^e siècle. Le reste de la cour est occupé par un hangar métallique, servant à l'origine de garage à voitures. Au fond, une « maison-pont » à pan de fer et remplissage de brique, a servi d'atelier mécanique avec élévateur de voitures.

L'ensemble appartient aujourd'hui à un grand restaurant qui l'utilise comme entrepôt.

La question porte sur la démolition de l'ensemble sur cour, afin de réaliser de nouveaux bureaux. Cette démolition semble nécessaire compte tenu du peu d'espace disponible et des possibilités réglementaires de reconstruction. Elle pourrait être compensée par un relevé qui conserverait un témoignage de ces ateliers d'entretien des véhicules datant des débuts de l'automobile, au moment où celle-ci était un luxe réservé à une clientèle d'exception.



SUIVIS

34 rue de Rivoli (4^e arr.)



Suite au vœu de la Commission à la séance de juin 2006 « en faveur d'une étude historique et de la conservation de l'élégant escalier en bois du début du XX^e siècle » de cet immeuble de rapport des années 1850-1860, une recherche à partir d'actes notariés a permis de confirmer la datation de l'escalier, réalisé en 1924 lors de l'installation de la société HARPIGNIES & Cie, entreprise de confection, qui y installe ses locaux commerciaux au rez-de-chaussée, entresol et 1^e étage, et redistribue l'ensemble des locaux (antérieurement divisés en plusieurs boutiques avec appartements au-dessus) au profit d'un seul et même grand magasin, ce qui explique la création d'un escalier intérieur en bois sur quatre niveaux. Par conséquent, la Commission maintient son souhait de voir ce dispositif conservé, compte tenu de l'élégance de l'escalier.

51-55 avenue Montaigne (8^e arr.)



Suite au vœu émis par la Commission à la séance du 25 avril 2006 en faveur d'un prolongement dans un style contemporain (évitant le pastiche) de l'escalier de cet immeuble de rapport conçu par Dainville en 1889, un nouveau projet a été déposé, conformément à ce vœu.

La Commission du vieux Paris a accepté la nouvelle proposition visant à différencier le traitement du prolongement de l'escalier principal vers les étages de service de l'immeuble au 51-55 avenue Montaigne et 10-10B rue de Marignan (8^e arr.).

1-5 rue Armand Moisant, 15 rue Antoine Bourdelle (15^e arr.)



L'Ecole de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris est protégée au titre du PLU. Peu avant le lancement du concours par la CCI, le DHAAP avait visité les locaux et la Commission avait émis un vœu à la séance de novembre 2005 « en faveur d'une intervention respectueuse de l'ensemble des bâtiments au 5, rue Armand Moisant 15^e arr., protégés au titre du Patrimoine de la Ville de Paris



dans le futur PLU, y compris l'adjonction de 1954 à l'angle des rues Armand Moisant et Antoine Bourdelle». Le concours a été remporté par Architecture Studio, qui a tenté une étude de conservation du bâtiment des années 1950, dû aux architectes Alexis Dresse et Léon Oudin mais qui a estimé qu'il y avait trop de difficultés d'adaptation du bâtiment aux normes de sécurité handicapés, d'où la démolition totale du bâtiment des années 50 pour un projet résolument contemporain. La Commission n'accepte pas cette proposition et demande à nouveau la conservation de l'extension tout à fait remarquable des années cinquante.

La Commission du vieux Paris a renouvelé son vœu en faveur d'une intervention respectueuse de l'école de commerce construite en 1908, par Louis Masson-Detourbet. Elle s'est élevée contre la démolition de son extension de 1954, construite par Alexis Dresse et Léon Oudin, considérant que cette adjonction accompagne harmonieusement le bâtiment d'origine, possède une véritable écriture architecturale et une échelle urbaine en cohérence avec le quartier. Enfin elle a demandé que soit respectée la « Protection Ville de Paris » existante sur l'ensemble de la parcelle.